

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le DIX-NEUF NOVEMBRE à 18h00,

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 13 novembre 2020

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 15  
Ayant pris part aux délibérations : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme Christine DELIAS - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme OMAHSAN Faëza - Mme PIERA Martine – M. Serge PONSA - M. RIFF Michel

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. BOSSELUT Rodolphe -- Mme NOLIN Claire – M. PEREZ Julien –

**ABSENTE** :

Mme Liliane NGUYEN

**AVAIENT PROCURATION** :

M. PONSA Serge pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. RIFF Michel pour Mme NOLIN Claire – Mme DELIAS Christine pour M. PEREZ Julien.

**DEL-2020-174 - ANNULATION de la rupture conventionnelle du 24/09/2020 relative à la D.S.P. pour l'exploitation des jeux du casino municipal de Font-Romeu – ABROGE les délibérations DEL-2020-124 et DEL-2020-125**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des jeux du casino municipal de FONT-ROMEUE a été conclu avec la S.A.S. « CYAN LOISIRS » le 07/06/2011 et qu'il est en cours d'exécution jusqu'au 31/10/2023.

Par courrier en date du 09/04/2020, M. José GIMENEZ en sa qualité de Président et M. Jean-Christophe SOLERE, en sa qualité de Directeur Général de la société délégataire, ont sollicité la résiliation conventionnelle de ce contrat.

Le conseil municipal avait délibéré le 24 septembre 2020 :

- en faveur de cette demande et proposé un avenant à ce contrat (DEL-2020-124) ;
- pour mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du futur contrat de délégation de service public (DEL-2020-125) ;

Par courrier du 09 novembre 2020, M. José GIMENEZ en sa qualité de Président sollicite l'annulation de la rupture conventionnelle.

Rien ne s'oppose à l'acceptation de cette demande.

Il appartient au conseil municipal d'abroger les délibérations références :

- DEL-2020-124
- DEL-2020-125

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le courrier en date du 09/11/2020 de M. José GIMENEZ en sa qualité de Président de la société délégataire de service public sollicitant l'annulation de la résiliation conventionnelle de ce contrat.

CONSIDÉRANT que rien ne s'oppose donc à ce que la commune accepte cette demande.

APPROUVE la demande d'ANNULATION DE RÉSILIATION CONVENTIONNELLE du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des jeux du casino municipal de FONT-ROMEU au 30 avril 2021 en ABROGEANT les délibérations :

- DEL-2020-124
- DEL-2020-125

PRÉCISE que les courriers de la S.A.S. «CYAN LOISIRS» sont annexés à la présente délibération.

INDIQUE que cette délibération peut être contestée dans les deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité prévue par la loi devant le Tribunal administratif de Montpellier.

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,  
le 20 novembre 2020



Le Maire,  
Alain LUNEAU

ANNEXE 7

Accusé de réception en préfecture  
066-216601245-20201119-DEL-2020-174-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2020  
Date de réception préfecture : 25/11/2020



**Mr LE MAIRE**

Mairie de Font-Romeu

Avenue du Professeur Trombe

66120 FONT-ROMEU

Font-Romeu,

Le 09 Novembre 2020

Monsieur Le Maire,

Suite à notre courrier du 09/04/2020 concernant la demande de mettre fin de manière consensuelle et anticipé à la convention de la DSP (Délégation Service Publique).

Ayant actuellement de nouveaux projets en cours concernant le casino de Font-Romeu, nous souhaiterions avec votre consentement, annuler cette demande.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sentiments distingués.

Le Président  
Mr José GIMENEZ



MAIRIE FONT-ROMEUE  
ODEILLO-VIA  
COURRIER ARRIVEE

09 AVR. 2020



MR LE MAIRE

MAIRIE DE FONT ROMEU

1 AV FELIX TROMBE

66120 Font Romeu

FONT ROMEU, le 09 Avril 2020

RECOMMANDEE AR

Monsieur le Maire

Nous nous rapprochons de vous afin de trouver une solution amiable et négociée, en mettant fin de manière consensuelle et anticipée à la convention de la DSP (Délégation Service Public) entre la Mairie de Font Romeu et le Casino de Font Romeu représenté par la SAS CYAN Loisirs.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez agréer Monsieur le Maire à nos sentiments distingués

Le Président

M.GIMENEZ José

Le Directeur Général

M.SOLERE Jean-Christophe